

EURO
Légales

LE PROGRÈS

Le Journal d'Annonces Légales de référence

est habilité par arrêté préfectoral pour le département de l'Ain (01). Les annonces légales et judiciaires sont soumises à une tarification au caractère.

Pour l'année 2026, le tarif au caractère pour le département de l'Ain est fixé à 0.187 € HT. Par dérogation, les annonces suivantes sont soumises à une tarification forfaitaire: dissolution, liquidation, modification de la vie d'une société (prise isolément: siège social, dirigeant, CAC, durée, capital, objet, dénomination, forme juridique, mouvement d'associé/part sociale, nomination administrateur).



AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE MALAFRETAZ

Enquête publique portant sur l'Aliénation après déclassement d'une voie communale « Impasse du Presbytère »

Par arrêté municipal en date du 30 juillet 2026, M. le Maire de Malafretaz a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur de l'aliénation après déclassement d'une voie communale « Impasse du Presbytère ».

A cet effet Monsieur le Maire a désigné M. Gérard MARQUIS en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête est ouverte pendant une durée de 16 jours du 1er septembre 2026 à partir de 9h00 au 16 septembre 2026 jusqu'à 12h00, à la mairie de Malafretaz aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes les informations utiles sur le dossier au cours de sa permanence le lundi 7 septembre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Malafretaz.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de la mairie. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Malafretaz ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique@malafretaz.fr.

L'avis est affiché à la mairie de Malafretaz et sur le terrain. Il peut être consulté sur le site internet : <https://www.malafretaz.fr/>. Au terme de l'enquête publique, la décision d'aliénation après déclassement de la voie communale fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de la mairie : <https://www.malafretaz.fr/>

Le Maire, Gary Leroux

512648200

PREFECTURE DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

Avis d'enquête publique

Objet : Projet de création d'un périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA) situés à Virieu-Le-Grand, répondant aux objectifs et enjeux de protection de la maison Jean de Longcombe, de la maison Mugnier, de la Tour du château d'Honoré d'Urfé, situés à Virieu-Le-Grand inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques respectivement le 28 janvier 1927, 09 mars 1927 et 08 mars 1935.

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 06 2026 une enquête publique est ouverte pendant 17 jours consécutifs du 2 septembre 2026 à 10h00 au 18 septembre 2026 à 16h00, en mairie de Virieu-Le-Grand concernant le projet visé en objet, dans les formes prévues par le code du patrimoine et le code de l'environnement.

Cette proposition de périmètre émane de l'Architecte des bâtiments de France de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain.

L'article L621-31 du code du patrimoine permet d'adapter la protection au titre des abords, aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire, pour une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure compréhension et appropriation par les habitants.

Le dossier relatif à cette proposition de périmètre ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Virieu-Le-Grand pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie de Virieu-Le-Grand, siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr
Une version numérisée du dossier et de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et les courriels adressés sur la boîte fonctionnelle susvisée sont consultables par le public sur le site des services de l'Etat dans l'Ain à l'adresse suivante : <http://www.ain.gouv.fr>

M. Florent PELLIZZARO, ingénieur eau et environnement, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif de Lyon, recevra le public lors des permanences suivantes :

Mairie de Virieu-Le-Grand :
mercredi 02 septembre 2026 de 10h00 à 12h00
vendredi 11 septembre 2026 de 10h00 à 12h00
vendredi 18 septembre 2026 de 14h00 à 16h00

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le préfet sollicite l'accord de la commune de Virieu-Le-Grand et de l'Architecte des bâtiments de France. En cas d'accord, le périmètre délimité des abords est créé par arrêté du préfet de la région Auvergne/Rhône-Alpes. A défaut, il est créé par cette même autorité, après consultation de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ou par décret en Conseil d'Etat.

A l'issue, le tracé du périmètre sera adressé au maire de Virieu-Le-Grand qui devra l'annexer au plan local d'urbanisme de la commune par arrêté dans les conditions prévues à l'article L153-60 du code de l'urbanisme.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la préfecture de l'Ain - bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées et en mairie précitée pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain pendant un an.

507356400

EURO
Légales

ebra
GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité
avec les acheteurs
Publics et Privés

Publication
des procédures
Plateforme
de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive



Pour la publication
de votre annonce

DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69
lpral@ebra.fr

DÉPARTEMENTS 21-71
legale@ebra.fr



Pour tout conseil
et optimisation des coûts

0809 101 811 (coût d'un appel local)

LE BIEN PUBLIC

LE JOURNAL

LE PROGRES

